Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 mai 2020

En exercice : 17
Membres
Présents(s) : 12
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 5

Le cinq mai deux mille vingt, à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :
Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Crescent MARAULT à Christiane LEPEIRE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Christian VEILLAT, Philippe THOMAS à Michel DUCROUX, Jean-François HAMELIN à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :
Crescent MARAULT, Philippe THOMAS, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Axelle BONNIN, Jean-François HAMELIN

Secrétaire de séance : Luc EUGENE

Après appel des conseillers présents, Madame le Maire fait part au Conseil du décès de Monsieur Guy CASSAN, conseiller municipal et adjoint aux travaux. Elle salue son action et son dévouement au service de la collectivité. Il sera fait proposition à la prochaine mandature de nommer la médiathèque en son honneur, projet qu'il avait suivi et soutenu jusqu'à son aboutissement.

Le procès-verbal de la réunion du 17 février 2020 a été lu, adopté et signé par les membres présents à cette séance. Monsieur Luc EUGENE est désigné secrétaire de séance

AFFAIRES GENERALES

- **Vente d'un pavillon par DOMANYS:**

Madame le Maire fait présentation d'un courrier de DOMANYS, qui demande l'avis du maire et une délibération du Conseil Municipal dans le cadre de la vente d'un pavillon sis logement n°1, 13 rue Mozart. La vente est estimée à 250 000 euros.

Madame le Maire précise que l'avis de la commune est demandé car la commune avait accordé une garantie d'emprunt à DOMANYS dans le cadre de la construction de logements sociaux. Cette vente entrainerait une suppression de la garantie d'emprunt à hauteur des prix de la vente.

Accord à l'unanimité.

FINANCES

- **Souscription à un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :**

Madame le Maire fait présentation auprès du Conseil Municipal d'une ligne de crédit budgétaire initialement prévue en 2019 mais qui n'a pas été exécutée. Cette ligne de crédit devait s'inscrire à la section d'investissement dans le cadre du financement de l'opération de l'espace du moulin, et notamment de la création des espaces tertiaires et du parking de 21 places.

Plusieurs banques ont été sollicitées, et seule la Caisse d'Epargne a fait une proposition commerciale. Il est fait présentation de cette offre et des différents scénarios proposés :

Durée	*Périodicité*	*Taux*	*Echéance*	*Total Intérêts*
15 an(s)	Annuelle	0,60 %	57 327,29 €	39 909,35 €
	Trimestrielle	0,59 %	14 290,41 €	37 424,60 €
20 an(s)	Annuelle	0,76 %	44 350,21 €	67 004,20 €
	Trimestrielle	0,75 %	11 047,55 €	63 804,00 €
25 an(s)	Annuelle	0,93 %	36 912,22 €	102 805,50 €
	Trimestrielle	0,92 %	9 188,50 €	98 850,00 €
30 an(s)	Annuelle	1,06 %	32 052,69 €	141 580,70 €
	Trimestrielle	1,05 %	7 974,88 €	136 985,60 €

Madame BAUGE soulève l'importance de cet emprunt, qui risque de ne plus rendre sociaux les logements associés à cet espace. En effet, le financement par l'emprunt de cet espace ne permettrait plus de faire bénéficier ces logements du critère « social ». Monsieur DUCROUX précise qu'aujourd'hui, cet emprunt répond également à un besoin en trésorerie et que l'emprunt ne servirait qu'à financer la partie « espaces tertiaires » et le parking de 21 places. Il est proposé de souscrire à l'emprunt sur une durée de 20 ans, par remboursement trimestriel. Les intérêts seront couverts par les loyers reçus, avec un taux d'occupation à 70%.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à souscrire à cet emprunt au nom de la commune, et sur les conditions précisées ci-dessus.

Accord à l'unanimité.

INFORMATION DU MAIRE :

Masque de protection

Madame le Maire informe le Conseil qu'une conférence téléphonique, avec la communauté d'agglomération, a eu lieu jeudi 23 avril pour faire un point sur la commande de masques.
La livraison de ces masques sera assurée entre le 4 et le 15 mai. Le Secrétaire Général de la commune a été informé de cette livraison et est l'interlocuteur privilégié de la communauté d'agglomération sur ce dossier.

Les masques seront distribués par le biais de l'ancienne bibliothèque, par la fenêtre. Un marquage au sol sera prévu ainsi que l'installation d'un film protecteur dans l'encadrure de la fenêtre pour protéger les bénévoles assurant la distribution.

Les masques seront distribués à hauteur de 5 par personnes. Si les personnes sont inscrites sur les listes électorales, elles se présenteront avec une carte d'identité et une carte d'électeur. Si les personnes ne sont pas inscrites sur les listes, elles devront venir avec une carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Un livret de famille pourra également être demandé.

La communication sera assurée par un article à paraître dans l'Yonne Républicaine, sur notre site internet, sur les panneaux d'affichages et sur panneau pocket.

Madame BAUGE émet des réserves quant à une distribution directement en mairie, craignant qu'un attroupement se fasse et ne permettent pas de respecter les règles de distanciations sociales. Il lui est répondu que des barrières et un balisage au sol permettront d'assurer le respect de ces règles, et de permettre un meilleur contrôle de la distribution.

Ouverture des écoles

Madame le Maire précise que pendant le confinement, l'école de Saint Georges a été identifiée comme « école ressource » par l'Education Nationale, ce qui a conduit à l'accueil d'élèves hors du territoire communal.

Des agents se sont portés volontaires pour travailler pendant toute la durée du confinement.

La reprise de l'école se fera le jeudi 14 mai en tenant compte du protocle établi par l'Education Nationale. Un maximum de 15 enfants par classe sera accepté. La cantine rouvrira également ses portes. On estime à 50% le nombre d'élèves qui reviendra.

Concernant la restauration scolaire, la société API a fait une proposition de repas qui ne satisfaisait pas aux attentes de la commune (pas de plateaux individuels). Il est de ce fait proposé de passer par un autre prestataire.

Le Conseil Municipal exprime dans son ensemble des doutes quant à la capacité de faire respecter l'intégralité des règles de confinement aux élèves présents.

Commémoration du 8 mai et diverses manifestations

Une cérémonie en comité restreint doit se tenir. L'annonce sera faite sur panneau pocket.

Les manifestations sont toutes annulées y compris Yonne Tour Sport. Seul le salon des vins est reporté au 25 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.